

ce qui concerne la salubrité soit urbaine, soit rurale; enfin, elle a la gestion de l'union hospitalière; la division des laboratoires dirige les travaux de bactériologie, pathologie, analyses chimiques et les autopsies; la division des statistiques vitales procède à la compilation des naissances, mariages, décès, etc.; la division des maladies vénériennes dirige les dispensaires où les vénériens sont examinés et traités gratuitement.

Hôpitaux et institutions de bienfaisance.—Outre ses hôpitaux ordinaires, la province de la Saskatchewan possède une organisation connue sous le nom d'union hospitalière et destinée à hospitaliser les malades des campagnes. Sous ce système, deux municipalités ou un plus grand nombre peuvent s'entendre pour bâtir, meubler et gérer un hôpital dans leur district et pour l'usage de leur population. Ces petits hôpitaux ne peuvent recevoir qu'un nombre limité de malades, mais ils rendent de très grands services en cas d'accident et pour les accouchements.

7.—Hôpitaux, etc., de la Saskatchewan, année 1925.

Détails.	Hôpitaux de toute nature et maternités.	Sanatoria pour tuberculeux.	Asiles d'aliénés.	Orphelinats, asiles et refuges.
Nombre d'institutions.....	52 ²	2	2	1
Nombre de malades ou internés (au com. de l'année)...	-	-	1,557	86
Admissions.....	-	-	517	27
Sorties.....	-	-	393	34
Total des traitements.....	36,025	1,479	2,074	113
Nombre de malades ou internés (à la fin de l'année)....	-	-	1,681	79
Personnel—Médecins.....	-	-	7	1
Infirmières, etc.....	761	66	308	17
Ressources—Subventions du gouvernement.....\$	233,247	133,857	-	-
Contributions, etc.....\$	1,692,169	302,291	146,000	22,180
Total.....\$	1,925,416	436,148	-	-
Dépenses—Traitements et salaires.....\$	538,482	148,418	226,000	12,271
Batiments et aménagement.....\$	874,202	246,759	422,000	21,414
Total ¹\$	1,412,684	395,177	648,000	33,685

¹ Dépenses courantes et d'entretien seulement.

² Comprend 10 postes d'infirmières de la Croix-Rouge.

8.—Alberta.

Le ministère de l'Hygiène publique de l'Alberta, créé par une loi de la législature provinciale de 1918, est chargé de l'application de toutes les lois protégeant la santé de la population. A l'heure actuelle, il comporte les divisions suivantes: médecine préventive; salubrité et génie sanitaire; soins et traitements; hôpitaux municipaux et privés; hygiène sociale; statistiques vitales; institutions (a) hôpital pour les tuberculeux, (b) hôpitaux pour les maladies mentales, (c) école pour les faibles d'esprit.

La section de médecine préventive mène une campagne active contre les maladies contagieuses, s'efforçant surtout d'instruire la population d'origine étran-